



Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 858 ou/et
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 11 août 2020, à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

DEMANDE 2020-00036

Immeuble : lot 6 362 310 (52, rue des Saules)

Zone : H712

Nature : Réduire la marge latérale droite de 0,13 mètre.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE la marge latérale droite à 1,37 mètre au lieu de 1,5 mètre prescrit selon la grille des usages et normes de la zone H712, ladite grille faisant partie intégrante du règlement de zonage N° 860 tel qu'indiqué à l'article 7 dudit règlement.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 17 juin 2020 et remis ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut :

- se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 11 août 2020**;
- faire parvenir ses questions ou commentaires par écrit à l'attention du Service du greffe par la poste au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0 ou par courriel à l'adresse greffe@villesadp.ca, avant 16 h 45 le 11 août 2020, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
 - nom et prénom;
 - adresse résidentielle;
 - numéro de téléphone.

Vos questions et commentaires seront soumis à la considération des membres du conseil en prévision de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2020 à 19 h 30.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20 juillet 2020.

Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe